



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°10 / 2021 - 2022

Réunion du 17 juin 2022 tenue en téléconférence

Président : Mr Michel GENDRON

Présents : MM. Guy ANDRE - Cyril CHAUMONT - Maurice GAY - Marc HAENEL - Gérard JANTET - Dominique SCHOTT.

Excusés : MM. Philippe BELLINET Jean-Luc - EVRARD - Claude FLAGET - Michel GOTTÉ - Pierre REY - Walter DE NARDIN.

Assiste : Mme Nathalie RAMONET

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

Prochaine réunion le 08/07/2022

Attention :

Les dossiers sont à retourner au plus tard le 04/07/2022

DISTRICT D'ALSACE (67/68)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

➤ **BRUMATH - STADE HUBERT STEINMETZ - NNI 67 067 01 03**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 27/07/2027.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en T5 PN en date du 09/05/2022 suite au nouveau complexe sportif.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur JANTET, membre de la CRTIS, en date du 09/05/2022.

Dans l'attente d'informations complémentaires elle maintient le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 27/07/2027.

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **BISCHWILLER - STADE DES PINS 3 - NNI 67 046 01 03**

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 11/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 12/05/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 17/06/2032.

➤ **BLAESHEIM - STADE DE L'EHN - NNI 67 049 01 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 25/03/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 17/06/2032.

➤ **DAUENDORF - STADE DU NEUBOURG - NNI 67 087 01 02**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 16/03/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 17/06/2032.

➤ **EBERSHEIM - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 115 01 01**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 09/03/2027.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 10/05/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle note que la réalisation de la clôture de l'installation est en cours de travaux.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 17/06/2032, sous réserve d'achèvement des travaux avant le 31/08/2022.

➤ **EBERSHEIM - STADE DE L'AUBACH - NNI 67 115 02 01**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 03/13/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 10/05/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 17/06/2032.

➤ **GEISPOLSHEIM - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 152 01 01**

Cette installation est classée T3 PN jusqu'au 01/08/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T3 PN en date du 28/04/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur JANTET, membre de la CRTIS, en date du 28/04/2022.

Elle propose le classement de l'installation en T3 PN et transmet à la CFTIS pour décision.

➤ **HINDISHEIM - STADE DE L'ANDLAU 2 - NNI 67 197 01 02**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 31/03/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 17/06/2032.

➤ **HUTTENHEIM - STADE DE L'ILL 1 - NNI 67 216 01 01**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 29/03/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 17/06/2032.

➤ **KESKASTEL - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 234 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 31/05/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 17/06/2032.

➤ **KIRCHHEIM - STADE BUHLMATTEN 1 - NNI 67 240 01 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 23/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 05/05/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 17/06/2032.

➤ **SAVERNE - STADE DU HAUT BARR 1 - NNI 67 437 01 01**

Cette installation était classée T3 PN jusqu'au 13/02/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T3 PN en date du 03/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DORN, membre de la CDTIS, en date du 12/03/2022.

Elle propose le classement de l'installation en T3 PN et transmet à la CFTIS pour décision.

➤ **SERMERSHEIM - STADE DU HINTERWALD 1 - NNI 67 464 01 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 17/06/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 14/04/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 17/06/2032.

➤ **BLODELSHEIM - STADE DU CHATEAU D'EAU - NNI 68 041 02 01**

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 14/02/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 07/03/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 17/06/2032.

➤ **RAEDERSHEIM - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 68 260 01 01**

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 31/10/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 12/04/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AAC en date du 24/01/2012

Elle prononce le classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 17/06/2032.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **BRUMATH - STADE DR JOSEPH HANNS - NNI 67 067 01 01**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 27/07/2028.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T7 PN en date du 09/05/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur JANTET, membre de la CRTIS, en date du 09/05/2022.

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 17/06/2032.

➤ **RAEDERSHEIM - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 68 260 01 02**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 31/10/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN en date du 12/04/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AAC en date du 24/01/2012

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 17/06/2032.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **GAMBSHEIM – STADE BITZIG 2 - NNI 67 151 01 02**

Cette installation était classée T4 SYN jusqu'au 14/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 SYN en date du 30/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Test in situ en date du 03/02/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 12/09/2029.

➤ **STRASBOURG – STADE DE LA ROTONDE 2 - NNI 67 482 04 02**

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 13/10/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 SYN en date du 18/02/2022 suite à un changement de moquette.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Monsieur JANTET, membre de la CRTIS, en date du 18/02/2022.
- ✓ Test in situ en date du 28/03/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 18/02/2032.

➤ **STRASBOURG – STADE PACO MATÉO 2 - NNI 67 482 05 02**

Cette installation était classée T6 SYN jusqu'au 12/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 SYN en date du 22/10/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Test in situ en date du 31/03/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T6 SYN jusqu'au 12/09/2031.

➤ **STRASBOURG – STADE DE CRONENBOURG - NNI 67 482 11 01**

Cette installation est classée T3 SYN jusqu'au 01/07/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T3 SYN en date du 28/04/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signé,
- ✓ Courrier de Mr BAUMANN, Président de la CDTIS, en date du 30/05/2022,
- ✓ Rapport de visite de Monsieur JANTET, membre de la CRTIS, en date du 25/05/2022,
- ✓ Test in situ en date du 28/05/2022

Elle note l'absence de liaison sèche entre les parties d'un même vestiaire, la volonté du propriétaire de fermer les douches avec cloison et porte pour créer cette liaison sèche et l'impossibilité structurelle d'élargir le passage à 1,80m.

Elle propose le classement de l'installation en T3 SYN jusqu'au 01/07/2032 et transmet à la CFTIS pour décision.

➤ **SAUSHEIM – STADE ROGER HASSENFORDER 2 - NNI 68 300 01 02**

Cette installation était classée T4 SYN jusqu'au 09/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 SYN en date du 13/04/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Test in situ en date du 03/02/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 09/11/2031.

2.4. Changements de niveau de classement

➤ **STRASBOURG – STADE JEAN-NICOLAS MULLER - NNI 67 482 03 01**

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 01/06/2030.

La Commission reprend connaissance de la demande de changement de classement en T3 SYN en date du 11/05/2021 et de la décision de la CFTIS du 30/09/2021 et du 28/04/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Rapport de visite de Monsieur JANTET, membre de la CRTIS.
- ✓ Test in situ en date du 15/01/2022

Elle transmet à la CFTIS pour décision.

➤ **STRASBOURG – STADE EXES 1 - NNI 67 482 26 01**

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 08/02/2027.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T3 SYN en date du 25/05/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signé,
- ✓ Rapport de visite de Monsieur JANTET, membre de la CRTIS, en date du 10/05/2022,
- ✓ Test in situ en date du 28/05/2022

Elle propose le classement de l'installation en T3 SYN jusqu'au 08/02/2027 sous réserve de régler le clos à vue le long de la voie publique et transmet à la CFTIS pour décision.

➤ **VIEUX THANN – STADE MARIO NIMIS - NNI 68 348 01 02**

Cette installation était classée T6 SYN jusqu'au 02/03/2018.

La Commission prend connaissance de changement de classement en T7 SYN en date du 06/04/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce le classement de l'installation en T7 SYN jusqu'au 29/02/2028.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ **HAGUENAU – PARC DES SPORTS 3 - NNI 67 180 01 03**

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 01/01/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de moquette.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 11/04/2022.
- ✓ Lettre d'intention en date du 11/04/2022

- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 68) et coupe transversale
- ✓ Plan des vestiaires

La CRTIS prononce un avis préalable favorable au projet de remplacement du revêtement s'inscrivant dans une installation de niveau T5.

La commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives, de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service (art. 3.2.7.2. du règlement).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

➤ **SCHERWILLER – STADE INTERCOMMUNAL - NNI 67 445 01 01**

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 14/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de moquette.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 15/12/2021.
- ✓ Lettre d'intention en date du 15/12/2021
- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 68) et coupe transversale
- ✓ Plan des vestiaires

La CRTIS prononce un avis préalable favorable au projet de remplacement du revêtement s'inscrivant dans une installation de niveau T4 SYN.

La commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives, de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service (art. 3.2.7.2. du règlement).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

➤ **SURBOURG – STADE MUNICIPAL - NNI 67 487 01 01**

Cette installation est classée en T5 PN jusqu'au 01/10/2029.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis réglementaire et des documents fournis pour la réalisation d'un arrosage intégré sur cette installation (105 x 68m).

Le projet indique 24 arroseurs.

Le projet arrosage est prévu pour octobre 2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé, en date du 19/04/2022.
- ✓ Lettre d'intention, en date du 31/01/2022
- ✓ Plan des arroseurs et de l'aire de jeu

La CRTIS prononce un avis réglementaire favorable pour la réalisation de l'arrosage automatique sur cette installation de niveau T5 PN.

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- 17/05/2022

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

➤ **DRULINGEN – COMPLEXE SPORTIF MULTISPORTS 1 – NNI 67 105 01 01**

Cette installation est classée en T5 PN jusqu'au 03/05/2027.

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Mr Gérard BAUMANN, Président de la CDTIS en date du 09/06/2022 pour le renforcement/amélioration d'un terrain en pelouse naturelle (arrosage intégré). Un avis préalable a été donné en date du 14/03/2019.

Elle propose le maintien du classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 03/05/2027.

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ **BRUMATH - STADE ALBERT ET DANY HUMMEL - NNI 67 067 01 02**

C'est une création.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E5 en date du 09/05/2022 (LED).

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 282 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,55

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,73

Elle prononce le classement de l'éclairage en E5 jusqu'au 17/06/2026.

➤ **BRUMATH - STADE HUBERT STEINMETZ - NNI 67 067 01 03**

C'est une création.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E5 en date du 09/05/2022 (LED).

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 264 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,63

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,79

Elle prononce le classement de l'éclairage en E5 jusqu'au 17/06/2026.

➤ **OTTROTT - STADE SAINTE ODILE - NNI 67 368 01 01**

L'éclairage était en Eentrainement jusqu'au 27/11/2017.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E7 en date du 24/02/2022 (LED).

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 198 Lux

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,48

Elle prononce le classement de l'éclairage en E7 jusqu'au 17/06/2026.

➤ **BLODELSHEIM – STADE MUNICIPAL - NNI 68 041 01 01**

L'éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E7 en date du 27/08/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 134 Lux

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,49

Elle prononce le classement de l'éclairage en E7 jusqu'au 27/08/2023.

10.2. Confirmations de classement

➤ **DURRENBACH – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 67 110 01 02**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 15/06/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 21/04/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 138 Lux
U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,66
U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,82

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 17/06/2024.

➤ **ERNOLSHEIM BRUCHE – STADE DES SPORTS 1 - NNI 67 128 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 12/12/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 11/03/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 165 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,45

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,72

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 17/06/2024.

➤ **GUMBRECHTSHOFFEN – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 174 01 01**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 05/04/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 24/02/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 247 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,67

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,79

Elle prononce le classement de l'éclairage en E5 jusqu'au 17/06/2024.

➤ **HATTEN – STADE MUNICIPAL - NNI 67 184 01 01**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 01/03/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 11/04/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 203 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,51

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,67

Elle prononce le classement de l'éclairage en E5 jusqu'au 17/06/2024.

➤ **HOENHEIM – STADE OMNISPORTS LE CHÊNE 2 - NNI 67 204 01 02**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 12/02/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 09/03/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 183 Lux

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,44

Elle prononce le classement de l'éclairage en E7 jusqu'au 17/06/2024.

➤ **HOERDT – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 67 205 01 02**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 10/02/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 02/06/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 171 Lux

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,48

Elle prononce le classement de l'éclairage en E7 jusqu'au 17/06/2024, sous réserve de classer l'installation.

➤ **REICHSHOFFEN – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 388 01 01**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 05/02/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 24/02/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 97 Lux
U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,78

Elle prononce le classement de l'éclairage en E7 jusqu'au 17/06/2024.

➤ **SAVERNE – STADE DU HAUT BARR 1 - NNI 67 437 01 01**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 12/10/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 03/03/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 253 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,76

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,89

Elle prononce le classement de l'éclairage en E5 jusqu'au 17/06/2024, sous réserve de classer l'installation.

➤ **SCHWEIGHOUSE SUR MODER – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 67 458 01 02**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 15/11/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 02/05/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 190 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,51

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,73

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 17/06/2024.

➤ **SCHWENHEIM – STADE MUNICIPAL - NNI 67 459 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 14/11/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 05/05/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 166 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,50

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,67

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 17/06/2024.

➤ **SOUFFLEHEIM – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 472 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 30/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 25/04/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 184 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,43

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,69

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 17/06/2024.

➤ **STRASBOURG – STADE EMILE STAHL 1 - NNI 67 482 02 01**

L'éclairage était classé en E4 jusqu'au 25/02/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E4 en date du 02/05/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 354 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,61

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,77

Elle propose le classement de l'éclairage en E4 et transmet à la CFTIS pour décision.

➤ **STRASBOURG – STADE DE LA ROTONDE 2 - NNI 67 482 04 02**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 18/06/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 15/02/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 202 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,45

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,68

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 17/06/2024.

➤ **STRASBOURG – STADE DE L'ILL 3 - NNI 67 482 09 03**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 27/01/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 20/09/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 188 Lux

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,33

Elle prononce le classement de l'éclairage en E7 jusqu'au 20/09/2023.

➤ **LA WANTZENAU – STADE MARCEL DIEBOLD 2 - NNI 67 519 01 02**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 05/05/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 14/10/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 164 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,58

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,73

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 14/10/2023.

➤ **WITTERSHEIM – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 546 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 15/06/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 17/03/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 208 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,41

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,63

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 17/06/2024.

➤ **BANTZENHEIM – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 68 020 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 05/02/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 17/03/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 145 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,42

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,63

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 17/06/2024.

➤ **BURNHAUPT LE BAS – STADE SAINT WENDELIN 2 - NNI 68 059 01 02**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 10/06/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 02/03/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 104 Lux

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,41

Elle prononce le classement de l'éclairage en E7 jusqu'au 17/06/2024.

➤ **PORTE DU RIED – STADE DE LA FORET 1 - NNI 68 143 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 30/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 21/02/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 129 Lux
U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,41
U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,60

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 17/06/2024.

➤ **ILLHAEUSERN – STADE DE L'ILL 1 - NNI 68 153 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 29/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 27/04/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 172 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,47

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,70

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 17/06/2024.

➤ **OBERBRUCK – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 68 239 01 02**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 04/03/2017.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 04/03/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 158 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,56

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,77

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 17/06/2024, sous réserve de classer l'installation.

➤ **RUMERSHEIM LE HAUT – STADE DU CHATEAU D'EAU 1 - NNI 68 291 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 14/02/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 06/04/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 197 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,65

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,74

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 17/06/2024.

10.3. Changements de niveau de classement

➤ **PHALSBOURG – STADE DAVID WELL - NNI 57 540 01 01**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 11/11/2018.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 22/03/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 150 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,46

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,61

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 17/06/2024.

➤ **HOERDT - STADE DE MUNICIPAL 1 - NNI 67 205 01 01**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 10/02/2021.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 02/06/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 169 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,51

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,73

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 17/06/2024.

➤ **MARLENHEIM – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 282 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 11/11/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E5 en date du 05/05/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 242 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,75

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,83

Elle prononce le classement de l'éclairage en E5 jusqu'au 17/06/2024.

➤ **WEYERSHEIM – STADE DE LA ZORN 2 - NNI 67 529 01 02**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 03/10/2021.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 15/03/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 144 Lux

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,56

Elle prononce le classement de l'éclairage en E7 jusqu'au 17/06/2024.

➤ **DANNEMARIE – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 68 068 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 21/04/2017.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 10/03/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 95 Lux

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,42

Elle prononce le classement de l'éclairage en E7 jusqu'au 17/06/2024.

➤ **OTTMARSHEIM – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 68 253 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 03/02/2022.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 02/03/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 263 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,29

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,51

Elle prononce le classement de l'éclairage en E7 jusqu'au 17/06/2024.

➤ **SAUSHEIM – STADE ROGER HASSENFORDER 2 - NNI 68 300 01 02**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 27/02/2022.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 01/03/2022 (LED).

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 194 Lux

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,57

Elle prononce le classement de l'éclairage en E7 jusqu'au 17/06/2026.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Changements de niveau de classement

11.4. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ **SOULTZ HAUT RHIN – STADE DU BALLON – NNI 68 315 01 01**

Il s'agit d'une création. L'installation est classée T5 PN jusqu'au 06/05/2032.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable en date du 06/05/2022 pour un éclairage E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 8 mâts / hauteur moyenne des feux à 20 m LED (2 par mât pour les 4 le long de la ligne de but et 1 par mât pour les 4 situés à la ligne médiane)
- ✓ Emh à 184 Lux
- ✓ Fu à 0,87
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,71
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La commission émet un avis préalable favorable pour un classement E6.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmations de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ SAINT JULIEN LES VILLAS - STADE DE LA BURIE 1 - [NNI 10 343 01 01](#)

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 08/02/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de moquette.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 02/06/2022.
- ✓ Lettre d'intention.
- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 68) et coupe transversale
- ✓ Plan des vestiaires

La CRTIS prononce un avis préalable favorable au projet répondant aux exigences du T4 SYN.

La commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives, de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service (art. 3.2.7.2. du règlement).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

➤ SAINT JULIEN LES VILLAS - STADE DE LA BURIE 2 - [NNI 10 343 01 02](#)

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 01/04/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de moquette.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 02/06/2022.
- ✓ Lettre d'intention.
- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 68) et coupe transversale
- ✓ Plan des vestiaires

La CRTIS prononce un avis préalable favorable au projet répondant aux exigences du T4 SYN.

La commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives, de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service (art. 3.2.7.2. du règlement).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

➤ ERVY LE CHATEL – STADE MUNICIPAL - NNI 10 140 01 01

L'installation est classée T6 PN jusqu'au 12/04/2032.

La Commission reprend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise aux normes de vestiaires.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé, en date du 19/04/2022.
- ✓ Descriptif du projet.
- ✓ Plans de l'aire de jeu (102 x 61m).
- ✓ Plan des vestiaires.

La CRTIS prononce un avis préalable favorable pour une installation de niveau T6 PN.

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.5. Classements initiaux

4.6. Confirmations de niveau de classement

4.7. Changements de niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

6. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

7. AFFAIRES DIVERSES

➤ ROMILLY SUR SEINE – STADE JEAN-CLAUDE STEYER – NNI 10 323 02 01

Courriel reçu de la mairie informant des travaux suite à la notification du 30/09/2021.

8. FAFA

ECLAIRAGES

9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1. Classements fédéraux initiaux

9.2. Confirmations de classement

10.3. Changements de niveau de classement

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

10.3. Divers

11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ SAINT JULIEN LES VILLAS – STADE DE LA BURIE 1 – NNI 10 343 01 01

Il s'agit d'une création. L'installation est classée T4 PN jusqu'au 08/02/2023.

La Commission reprend connaissance de la demande d'avis Préalable en date du 11/02/2022 pour un éclairage E6 et des nouveaux documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18,41 m LED (3 par mât)
- ✓ Emh à 180 Lux
- ✓ Fu à 0,77
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,58
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La commission émet un avis préalable favorable pour un classement E6.

➤ SAINT JULIEN LES VILLAS – STADE DE LA BURIE 2 – NNI 10 343 01 02

Il s'agit d'une création. L'installation est classée T7 PN jusqu'au 01/04/2023.

La Commission reprend connaissance de la demande d'avis Préalable en date du 11/02/2022 pour un éclairage E6 et des nouveaux documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 19 m LED (3 par mât)
- ✓ Emh à 178 Lux
- ✓ Fu à 0,77
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,57
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La commission émet un avis préalable favorable pour un classement E6.

DISTRICT HAUTE-MARNE (52)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **AGEVILLE - STADE HENRI LARDIN - NNI 52 001 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 30/01/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 23/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Plans de l'aire de jeu et des vestiaires

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 17/06/2032.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

➤ **BIESLES – STADE PIERRE CHAMARANDE - NNI 52 050 01 01**

L'installation était classée en T4 PN jusqu'au 28/06/2021/2028.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en conformité globale d'une installation répondant aux caractéristiques du niveau T4 :

- Aire de jeu portée à 105x68m et dotée d'un arrosage automatique.
- Agrandissement des vestiaires.

Le projet est prévu pour octobre 2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé et lettre d'intention, en date du 29/04/2022.
- ✓ Plans des vestiaires et de l'aire de jeu avec son installation d'arrosage automatique

La CRTIS prononce un avis préalable favorable à ce projet d'installation répondant au niveau T4 PN.

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.5. Classements initiaux

4.6. Confirmations de niveau de classement

4.7. Changements de niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

6. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

7. AFFAIRES DIVERSES

8. FAFA

ECLAIRAGES

9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1. Classements fédéraux initiaux
- 9.2. Confirmations de classement
- 9.3. Changements de niveau de classement

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Divers

11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MARNE (51)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ BETHENVILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 51 054 01 01

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 30/06/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 01/06/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de Mr. FRINQUELLO, membre de la CDTIS., en date du 01/06/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 17/06/2032.

➤ BIGNICOURT SUR MARNE - STADE MUNICIPAL - NNI 51 059 01 01

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 28/02/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 16/06/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de Mr. GAY, membre de la CDTIS., en date du 16/06/2022
- ✓ AAC en date du 09/06/2022
- ✓ Plan des vestiaires

Elle demande que la hauteur des buts soient mise en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.).

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 17/06/2032.

➤ CAUREL - STADE MUNICIPAL - NNI 51 101 01 01

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 30/01/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 19/05/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de Mr. GAY, membre de la CRTIS., en date du 19/05/2022
- ✓ AAC en date du 13/05/2022

Elle demande que la hauteur des buts soient mise en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.).

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 17/06/2032.

➤ REIMS - STADE DES ÉGLANTINES 3 - NNI 51 454 05 03

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 30/06/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 09/05/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de Mr. GAY, membre de la CRTIS., en date du 09/05/2022

Elle demande que la hauteur des buts soient mise en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.).

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 17/06/2032.

➤ REIMS - STADE DES ÉGLANTINES 4 - NNI 51 454 05 04

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 30/06/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 09/05/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de Mr. GAY, membre de la CRTIS., en date du 09/05/2022

Elle demande que la hauteur des buts soient mise en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.).

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 17/06/2032.

➤ REIMS - STADE DES ÉGLANTINES 5 - NNI 51 454 05 05

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 31/07/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 09/05/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de Mr. GAY, membre de la CRTIS., en date du 09/05/2022

Elle demande que la hauteur des buts soient mise en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.).

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 17/06/2032.

➤ **REIMS - STADE DES ÉGLANTINES 6 - NNI 51 454 05 06**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 31/07/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 09/05/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de Mr. GAY, membre de la CRTIS., en date du 09/05/2022

Elle demande que la hauteur des buts soient mise en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.).

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 17/06/2032.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **REIMS - STADE GEO ANDRE 2 - NNI 51 454 06 02**

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 30/06/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T5 PN en date du 12/05/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de Mr. GAY, membre de la CRTIS., en date du 12/05/2022

Elle constate que les dimensions du terrain (100x60m) ne permettent pas un changement de niveau (Art. 3.2.1. du règlement)

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 17/06/2032.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **REIMS – STADE GEORGES HEBERT 2 - NNI 51 454 04 02**

Cette installation est classée en T7 SYN Prov. jusqu'au 27/04/2016.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement T5 SYN en date du 27/04/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Courrier du directeur du service Gymnase et Stades de la mairie de Reims, en date du 27/04/2022,
- ✓ Demande de classement signé,
- ✓ Rapport de visite de Mr. GAY, membre de la CRTIS, en date du 09/05/2022,
- ✓ AAC en date du 17/09/2007
- ✓ Test in situ en date du 08/01/2016

Elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 25/10/2025.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

➤ **REIMS – STADE GEORGES HEBERT 1 - NNI 51 454 04 01**

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

➤ **CORMICY – STADE MUNICIPAL - NNI 51 171 01 01**

Il s'agit d'une création.

La Commission reprend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création de vestiaires en vue d'obtenir un niveau T6 PN et des nouveaux documents transmis.

Pièce fournie :

- ✓ Plans des vestiaires et de l'aire de jeu projetée.

La CRTIS prononce un avis réglementaire favorable pour le projet de vestiaires qui répond aux critères du niveau T6 PN.

Elle rappelle que le classement T6 pourra être obtenu lorsque tous les éléments de l'installation répondront aux critères de ce niveau (vestiaires, aire de jeu et ses équipements)

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ OIRY – STADE MUNICIPAL - NNI 51 413 01 01

C'est une création.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 09/05/2022 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 190 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,50

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,67

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 17/06/2026.

10.2. Confirmations de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ EPERNAY – STADE PAUL CHANDON 1 – NNI 51 230 01 01

L'éclairage était classé E5 jusqu'au 30/11/2020.

La Commission reprend connaissance de la demande d'avis préalable en date du 05/05/2022 pour un éclairage E5 et des nouveaux documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 26,5 m LED (9 par mât)
- ✓ Emh à 400 Lux
- ✓ Fu à 0,60
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,50
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La commission émet un avis préalable favorable pour un classement E5.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **CONFLANS EN JARNISY – STADE LES HAUTS 1 - NNI 54 136 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 19/01/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 31/05/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr KLEIN, membre de la CDTIS, en date du 07/06/2022
- ✓ Plan des vestiaires

La commission demande que les buts soient mis en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.).

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 17/06/2032.

➤ **CONFLANS EN JARNISY – STADE LES HAUTS 2 - NNI 54 136 01 02**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 17/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 31/05/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr KLEIN, membre de la CDTIS, en date du 07/06/2022
- ✓ Plan des vestiaires

La commission constate :

- une non-conformité majeure liée aux zones de sécurité non respectées (Art. 3.3).
- les vestiaires sont les mêmes que ceux affectés à l'installation Stade Les Hauts 1, ce qui n'est pas conforme au règlement (Art. 4.6.1)
- les buts doivent être mis en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.).
- la main courante n'est pas continue et doit englober les abris de touche (Art.3.9.5.1)

Elle suspend le classement jusqu'à la levée de la non-conformité.

Elle rappelle qu'aucune rencontre ne peut se dérouler sur une installation non classée.

➤ **LIVERDUN – STADE ALAIN GERVALLE - NNI 54 318 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 09/05/2021.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 23/05/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 23/05/2022
- ✓ Plans des vestiaires et de l'aire de jeu

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 17/06/2032.

➤ **LIVERDUN – STADE GERARD CHAUDRE - NNI 54 318 01 02**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 14/05/2022.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 23/05/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 23/05/2022
- ✓ Plans de l'aire de jeu

La commission constate :

- Une non-conformité majeure (Art. 3.3) liée aux distances de sécurité insuffisantes (2,20m au lieu de 2,50m). Cette non-conformité peut être levée par une modification du traçage du terrain.
- L'absence de bancs de touche (obligatoires pour le niveau T5 -Art.3.9.5.2.)
- des buts à mettre en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.).

Elle suspend le classement jusqu'à la levée de la non-conformité.
Elle rappelle qu'aucune rencontre ne peut se dérouler sur une installation non classée.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ MAXEVILLE – STADE DARNYS 2 - NNI 54 357 02 02

Cette installation était classée T4 SYN jusqu'au 03/09/2018.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 SYN en date du 20/01/2020.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée.

Elle prononce le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 01/09/2028.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

➤ LIVERDUN – STADE RENE PLEIMELDING – NNI 54 318 02 01

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ BLENOD LES PONT A MOUSSON – STADE DES FONDERIES 2 – NNI 54 079 01 02

Il s'agit d'une création. L'installation était classée T5 jusqu'au 10/10/2021.

La Commission reprend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 11/02/2022 pour un éclairage E7 et des nouveaux documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 5 mâts (2 mâts à hauteur moyenne des feux à 16 m LED (2 par mât) et 3 mâts à hauteur moyenne des feux à 14 m LED (1 par mât))
- ✓ Emh à 82,4 Lux
- ✓ Fu à 0,74
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,40
- ✓ Aire de jeu de 105 x 65 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La commission émet un avis préalable favorable pour un classement E7. Les valeurs du projet sont limites, les mesures des résultats devront être conformes après réalisation.

➤ **BLENOD LES PONT A MOUSSON – STADE DES FONDERIES 3 – NNI 54 079 01 03**

Il s'agit d'une création. L'installation est classée T5 jusqu'au 19/05/2024.

La Commission reprend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 11/02/2022 pour un éclairage E7 et des nouveaux documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 14 m LED (2 par mât)
- ✓ Emh à 85,3 Lux
- ✓ Fu à 0,70
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,40
- ✓ Aire de jeu de 105 x 65 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La commission émet un avis préalable favorable pour un classement E7. Les valeurs du projet sont limites, les mesures des résultats devront être conformes après réalisation.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ ETAIN - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 55 181 01 01

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 11/04/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la réalisation d'un terrain en gazon synthétique.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 17/05/2022.
- ✓ Lettre d'intention en date du 17/05/2022
- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 68) et coupe transversale
- ✓ Plan du projet de vestiaires

La CRTIS propose un avis préalable favorable au projet répondant aux exigences du T3 SYN et transmet à la CFTIS pour décision.

La commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives, de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service (art. 3.2.7.2. du règlement).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmations de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ ETAIN - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 55 181 01 01

Il s'agit d'une création. Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 11/04/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 17/05/2022 pour un éclairage E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 19 m LED (3 par mât)
- ✓ Emh à 199 Lux
- ✓ Fu à 0,81
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,59
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce un avis préalable favorable pour un éclairage de niveau E6.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **BUHL LORRAINE - STADE DE L'EQUIPEMENT - NNI 57 119 01 01**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 02/04/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 05/05/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr WIRIG, membre de la CDTIS, en date du 06/05/2022,

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 17/06/2032.

➤ **L'HOPITAL - STADE JULES RETZLAFF 1 - NNI 57 336 01 01**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 19/09/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 18/05/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 18/05/2022,

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 17/06/2032.

➤ **LEMBERG - STADE HOHFURST - NNI 57 390 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 19/01/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 18/05/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr GOTTE, Membre de la CRTIS, en date du 26/04/2022,

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 17/06/2032.

➤ **MORSBACH - STADE ROGER PAULY - NNI 57 484 01 01**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 28/08/2020. L'installation n'est pas clôturée, lors de la migration l'installation aurait dû être classée en T6 PN.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 18/05/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 18/05/2022,

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 17/06/2032.

➤ **WIESVILLER - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 57 745 01 01**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 07/05/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 18/05/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 17/06/2032.

➤ **WIESVILLER - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 57 745 01 02**

Cette installation est classée A8 SYN jusqu'au 25/11/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en A8 SYN en date du 18/05/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en A8 SYN jusqu'au 17/06/2032.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ AVRICOURT - STADE DU SANON - NNI 57 042 01 01

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 02/07/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN en date du 06/05/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 17/06/2032.

➤ BAMBIDERSTROFF - STADE MUNICIPAL - NNI 57 047 01 01

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 02/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN en date du 18/05/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 18/05/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 17/06/2032.

➤ IPPLING – STADE DE LA FORET 1 - NNI 57 348 01 01

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 06/05/2032.

La Commission reprend connaissance de la demande de changement de classement en T4 PN en date du 19/04/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr GOTTE, membre de la CDTIS, en date du 19/04/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 17/06/2032.

➤ ROSBRUCK - STADE DU HAMBUSCH - NNI 57 596 01 01

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 09/05/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T7 PN en date du 26/04/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 17/06/2032.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ FLORANGE – COMPLEXE SPORTIF SERGE ZENIER 2 - NNI 57 221 01 02

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 22/09/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 04/05/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, Président de la CDTIS, en date du 04/05/2022,

Elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 02/09/2027 (gazon sans remplissage) sous réserve de fournir les tests de qualités sportives et de sécurité avant le 30/09/2022.

➤ HAGONDANGE – STADE DE LA CITE 2 - NNI 57 283 01 02

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 02/09/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 04/05/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, Président de la CDTIS, en date du 04/05/2022,
- ✓ Test in situ en date du 14/11/2017

Elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 02/09/2032 sous réserve de fournir les tests de qualités sportives et de sécurité avant le 30/09/2022.

➤ SARREGUEMINES – STADE HAT TRICK - NNI 57 631 01 03

Cette installation était classée A5 SYN jusqu'au 02/07/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en A5 SYN en date du 15/05/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, Président de la CDTIS, en date du 15/05/2022.

Elle prononce le classement de l'installation en A5 SYN jusqu'au 12/05/2030.

➤ **TALANGE – STADE MAURICE BAQUET 2 - NNI 57 663 01 02**

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 22/09/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 SYN en date du 04/05/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, Président de la CDTIS, en date du 04/05/2022,
- ✓ Test in situ en date du 16/04/2018

Elle prononce le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 02/09/2032 sous réserve de fournir les tests de qualités sportives et de sécurité avant le 30/09/2022.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- **NNI 57 631 01 02 - STADE DE LA BLIES 2 à SARREGUEMINES**

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. **Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**
- 4.2. **Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**
- 4.3. **Installations équipées d'un arrosage**
- 4.4. **Installations équipées de vestiaires**

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. **Classements initiaux**
- 5.2. **Confirmations de niveau de classement**
- 5.3. **Changements de niveau de classement**

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- 08/06/2022

8. AFFAIRES DIVERSES

Changement de nom :

- **HOMBOURG HAUT – STADE OMNISPORTS - NNI 57 332 01 01**

Délibération de la mairie en date du 13/07/2021, l'installation devient le STADE OMNISPORTS RAYMOND LITZENBURGER.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1 **Classements fédéraux initiaux**
- 10.2 **Confirmations de classement**
- 10.3 **Changements de niveau de classement**

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1 **Classements fédéraux initiaux**
- 11.2 **Confirmations de classement**
- 11.3 **Divers**

13. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ CORCIEUX - STADE MUNICIPAL - NNI 88 115 01 01

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 24/11/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un terrain en gazon synthétique.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 19/05/2022.
- ✓ Lettre d'intention en date du 06/05/2022
- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 68) et coupe transversale
- ✓ Plan des vestiaires

La CRTIS prononce un avis préalable favorable au projet répondant aux exigences du T4 SYN.

La commission rappelle que :

- les essais relatifs aux exigences des performances sportives, de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service (art. 3.2.7.2. du règlement).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

- Le classement T4 SYN ne pourra être obtenu que si tous les éléments de l'installation (terrain, locaux, clôtures) répondent aux exigences de ce niveau.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Changement de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmations de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ CORCIEUX - STADE MUNICIPAL - [NNI 88 115 01 01](#)

Il s'agit d'une création. Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 24/11/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 19/05/2022 pour un éclairage E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (2 par mât)
- ✓ Emh à 180 Lux
- ✓ Fu à 0,78
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,57
- ✓ GR à 45,1
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce un avis préalable favorable pour un éclairage de niveau E6.

Président de la CRTIS
Michel GENDRON